



Personnels de Laboratoire

Septembre 2016

Vos élues à la Commission Administrative Paritaire Académique

Sylvie Moreau Nadège Jouneau cgteduc-nantes@orange.fr

Le dernier trimestre 2016 a vu se développer une mobilisation de grande ampleur contre la loi travail qui constitue un recul historique pour les salarié-e-s, ce qui est inacceptable pour la CGT. Ce projet de loi n'a fait l'objet d'aucune négociation préalable avec les principales organisations syndicales et a été adopté sans débat parlementaire grâce à l'article 49-3. Ce déni de démocratie est le signe d'un échec patent !

D'autres projets ont été adoptés sans aucune légitimité démocratique, tel que le PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et aussi le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire, qui concerne tous les personnels, administratifs, sociaux et de santé.

La CGT dénonce fermement ce régime indemnitaire contraire à l'esprit de la Fonction publique de carrière telle qu'elle fut définie en France au sortir de la guerre et généralisée aux trois versants en 1984. Le RIFSEEP sape les piliers du statut général de la Fonction publique, en les remplaçant par l'individualisme, la concurrence et leur cortège d'inefficacité, de violence et de souffrance au travail issue également de l'accroissement de la charge de travail.

Se rajoute à celà, le CIA, le Complément Indemnitaire Annuel, est indexé sur l'entretien d'évaluation, au bon vouloir des chefs d'établissement ou de service !! Le CIA c'est un risque important de variation de la rémunération et un moyen supplémentaire de pression par les supérieurs hiérarchiques directs sur les agents. Il générera beaucoup d'inégalités et de souffrance. **En un mot le CIA c'est vraiment la prime discrétionnaire et non obligatoire !!!** Vous l'aurez compris la CGT revendique le même montant du régime indemnitaire pour tous et que celui-ci ne serve ni de moyen de pression, ni de hiérarchisation et ne renforce pas les inégalités.

La CGT réaffirme que la priorité absolue doit être donnée à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, qui est le point essentiel de la rémunération des fonctionnaires.

Maqali Giorgetti

AVOIR UNE PROMOTION ET GAGNER MOINS, c'est NON

Ne nous laissons pas faire !!!

Quelles que soient les positions des uns et des autres sur le protocole PPCR (et la CGT assume de manière offensive sa non signature), il n'est pas acceptable qu'un plan censé améliorer les carrières aboutisse, dans certains cas, au résultat strictement inverse.

C'est pourtant bien ce qui se passe aujourd'hui où un nombre significatif d'agent-es promu-es de catégorie C en catégorie B se retrouve à gagner moins

Depuis de longs mois, l'UGFF CGT a dénoncé cette situation socialement insupportable et contraire à une véritable Fonction publique de carrière.

La Ministre en charge de la Fonction publique, Madame Girardin, saisie par nos soins par un courrier le 11 avril 2016, si elle ne nie pas le problème n'a pour l'instant apporté aucune solution concrète.

Aujourd'hui, il est donc indispensable de passer à une nouvelle étape d'intervention. C'est le sens de la pétition de l'UGFF :

- *J'exige de nouvelles grilles indiciaires revalorisées (2017 à 2020)*
- *NON à l'inversion de carrière programmée pour des milliers de fonctionnaires de catégorie C promus en B et OUI à des grilles indiciaires cohérentes pour la catégorie B*
- *J'exige comme cela existe pour le passage de B en A, un gain suffisant de points d'indice brut pour le reclassement de C en B.*

Signez la pétition UGFF : <http://www.ugff.cgt.fr>

Maintien de l'IAT pour les ITRF des EPLE



Un décret prolonge jusqu'au 31 août 2017 la clause transitoire permettant aux technicien-nes de laboratoire et aux adjoint-es techniques de laboratoire intégré-es respectivement dans les corps de technicien-nes de recherche et de formation et d'adjoint-es techniques de recherche et de formation de conserver, à titre personnel, le bénéfice de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), dans l'attente de la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Décret n° 2016-1135 du 19 août 2016 modifiant le décret n° 86-1170 du 30 octobre 1986 fixant le régime de participation à la recherche scientifique des ingénieurs et personnels techniques du ministère de l'éducation nationale. NOR: MENH1619444D

Vous pouvez lutter avec nous contre des réformes qui dégradent constamment le Service Public d'Éducation et donc nos conditions de travail ainsi que les conditions de réussite des élèves. Vous retrouvez les militant-e-s et élu-e-s de la CGT Éduc'action dans les écoles, les collèges, les lycées généraux, technologiques et professionnels, dans les EREA, SEGPA, les services administratifs.

Confronté-es aux mêmes difficultés que vous, ils et elles ont fait le choix d'un syndicalisme unitaire, non corporatiste, confédéré et démocratique.



La CGT Éduc'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires...
Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

Je souhaite : Prendre contact

Me syndiquer

Maison des syndicats, place de la gare de l'état, 44276 Nantes